

Arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE
DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE
Code Postal : 13109
Téléphone : 04 42 94 91 91
Télécopie : 04 42 22 78 52

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2006 18 H 30

Tous présents sauf
Madame DEVULLAINE
Monsieur MOINE
Madame SEPVAL donne procuration à Monsieur MAGNAN
Monsieur KARAGULIAN donne procuration à Monsieur BROCH
Monsieur CHICHIGNOUD donne procuration à Monsieur KAZARIAN
Madame POURCEL donne procuration à Monsieur TROPPINI

Compte rendu du conseil précédent Pour : : 22 Contre : 0 Abstention : 4
Monsieur BOYER nomme Madame Montagnier comme secrétaire de séance

Pour : 22
Contre : 4
Abstention : 0

Madame TARDY arrive, il est 18h40

Monsieur Broch

Madame le Maire,

Il y a de cela quelques semaines, bravant l'opposition de votre propre majorité, vous décidiez sans la moindre concertation de baptiser notre collège du nom de François Mitterrand. Tout un chacun aurait pu croire alors que vous mettriez en pratique les enseignements de celui qui déclarait sans hésiter : « La pire erreur n'est pas dans l'échec mais dans l'incapacité de dominer l'échec. »
-Madame le Maire, en 1995 investie par le suffrage universel, vous avez souscrit des engagements clairs et précis envers les Simianaises et les Simianais. -Vous promettiez je vous cite de « maîtriser les dépenses de fonctionnement », d'avoir une « vision à long terme des engagements financiers » dans un cadre de concertation et de recours à des commissions extra municipales. 10 ans plus tard rien n'a changé. Seuls les déficits financiers et les usuriers semblent devoir vous savoir gré d'une gestion autocratique, irresponsable, faite au jour le jour. Depuis le 1^{er} janvier 2005 ce sont ainsi plus de 983.000 euros de dépenses incontrôlées (hors dépenses courantes) et ne répondant pas aux aspirations légitimes de nos concitoyens qui ont été ainsi engagées.

- C'est là Mme le Maire, ainsi dissimuler sciemment et cyniquement aux Simianais que ces milliers d'euros dilapidés ne servent de l'avis général qu'à masquer votre absence de vues, et à masquer l'incurie, les erreurs de choix et de gestion dont vous seule et vos principaux lieutenants sont les auteurs. Les élections municipales approchant, nul ne s'étonnera des effets d'annonce et de voir ainsi ces crédits généreusement dispensés dans la précipitation, bien sûr à partir d'emprunts qui pèseront lourdement sur les générations futures de nos concitoyens. Encore, y aurait-il de la bonne foi, nous soulèverions seulement votre négligence fautive, mais comme nombre de vos administrés, votre mépris pour les libertés démocratiques et participatives nous aiguille dans le sens de la culpabilité grave et délibérée. Machiavel n'aurait pas fait mieux, tant les circonstances atténuantes manquent.

Ainsi, on peut se demander à quel besoin réel répond l'acquisition d'un terrain à proximité du Florentin ? Les dépenses lourdes liées à la réfection de la voirie auraient-elles pu être allégées s'ils n'avait pas été question jusque là de les laisser à l'abandon ? Que dire de bâtiments conçus à l'économie et qui se dégradent à une allure vertigineuse ? Que dire encore de la énième réfection du cours des Héros pour la modique somme de 4 millions de francs et qui n'accueillera plus ses boulistes, ses maraîchers, et qui ne respecte pas le site et son allure provençale. N'eut-il pas mieux valu prendre le temps de la concertation ?

Le résultat, un village sale, un sens de circulation déplorable qui au lieu de résoudre les problèmes les amplifient, des trottoirs dangereux et délabrés, un réseau routier en mauvais état une vie festive et sociale en déclin et des commerçants dépités. C'est un amer constat que je ne fais pas de gaieté de coeur.

-Mme le Maire, n'ayant trouvé de salut que dans l'aggravation de la charge fiscale qui pèse sur nos concitoyens les plus modestes, dans une politique de fuite en avant fondée sur l'emprunt, vous vous êtes

vous-même discréditée, peut-être par usure nous direz vous pour votre défense, mais tout de même discréditée. Où est la justice sociale dans tout cela ? Nulle affaire de partis ici, mais d'intérêt général, lequel devrait à mon sens prendre le pas sur toute politique politicienne.

-Mme le Maire, quiconque sera tenté de prendre en main le programme municipal que vous portiez à bout de bras il y a quelques années et qui constitue un contrat conclu avec les Simianaises et les Simianais ne pourra que se rendre au constat amer et pitoyable d'une longue suite de mensonges, de renonciations et revirements, d'une faillite de gestion.

-Aussi, Madame le Maire comme disait Jean Jaurès : « Quand les hommes ne peuvent changer les choses, ils changent les mots. » Appelez votre gestion « Simiane ensemble », il n'en demeure pas moins que dans votre comportement de Maire, votre façon de manoeuvrer la ville en opposant les individus les uns aux autres, quelque chose sonne faux dans le tableau. Quand le contrat est brisé, rompu il convient d'en tirer les conséquences, mais c'est là un problème, une décision qui vous sont personnels....

ORDRE DU JOUR N° 1 BUDGET PRIMITIF 2006 COMMUNE de SIMIANE-COLLONGUE

Monsieur BOYER présente le budget

La dotation forfaitaire de l'état sera de + 1.015 pour 2006 alors que l'état nous annonce une hausse des prix de + 2.1 (+1.9 en 2005)

Nous sommes dans l'obligation d'augmenter les impôts locaux sur les trois taxes afin de maintenir le niveau de service rendu aux Simianais.

TAUX 2005			TAUX 2006			PROGRESSION		
TH	FB	FNB	TH	FB	FNB	TH	FB	FNB
12,75%	13,75%	27,34%	13,44%	14,39%	28,83%	+ 0,69	+ 0,74	+ 1,49

Le budget primitif s'élève à

- Section de Fonctionnement Dépenses et Recettes	4 064 299 €
- Section d'Investissement Dépenses et Recettes	670 570 €
- Soit globalement	4 734 869 €

Monsieur BROCH : tel que remis

Madame le Maire

Le programme de 95 a été complètement respecté. Les simianais ne vous ont pas laissé le choix en 2001, si vous aussi aviez eu un programme on aurait pu en tenir compte, mais quand on ne propose rien on a beau jeu de critiquer. Je m'arrêterai là.

Monsieur GERARA. tel que remit

Rien à rajouter par rapport au Débat d'Orientation Budgétaire, si ce n'est le regret de ne pas voir dans la section investissement la réfection des routes comme préconisé par monsieur KAZARIAN J'ai demandé à l'occasion de la dernière commission des finances si la commune avait songé à faire comme à Venelles et utiliser une ressource énorme sur la commune, le bois, afin de

Madame le MAIRE

En ce qui concerne les routes, pendant des années nous avons dû nous contenter de « reboucher les trous », elles ne se sont pas dégradées de la sorte en quelques années mais en 20 ans et plus. Nous ne pouvions pas créer des équipements qui n'existaient pas, comme le gymnase, pour lequel certains écrivaient et clamaient que c'était une dépense pharaonique et qu'il serait toujours vide, alors qu'il ne suffit plus à accueillir les simianais pour leurs diverses activités sportives et culturelles. En ce qui concerne la chaudière à bois, je ne suis pas convaincu de son intérêt à long terme, la proposition pourra cependant être étudiée en commission des finances.

Monsieur GERARA : En ce qui concerne le nom de l'école ou en êtes vous ?

Madame le MAIRE : La plaque est commandée elle ne devrait pas tarder à arriver. Nous n'avons pas oublié notre promesse ni Monsieur LABELLE.
Dépenses de fonctionnement

Section de fonctionnement Dépenses Chapitres

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
011 - charges à caractères général	21 Majorité + 1 Divers + 4 droite soit 26	0	1 SIMIANE AVEC VOUS
012 - charges de personnel	21 Majorité + 1 Simiane avec Vous + 1 divers soit 23	4 droite	0
014 - Atténuation de produit	21 Majorité + 1 divers	4 droite	1 SIMIANE AVEC VOUS
65 - 66 - 023 - 042	21 Majorité + 1 Divers	4 droite	1 SIMIANE AVEC VOUS

Section fonctionnement Recettes

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
013 - 70 - 73 - 74 - 75 - 77	21 Majorité	4 DROITE	1 SIMIANE AVEC VOUS + 1 Divers

Section Investissement Recettes et dépenses

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
013 - 70 - 73 - 74 - 75 - 77	21 Majorité	4 DROITE	1 SIMIANE AVEC VOUS + 1 Divers

Décisions en matière de Taux de contributions directes -

La Taxe d'Habitation : 13.44 % . -

La Taxe Foncière : 14.39 %.

- La Taxe Foncière Non Bâtie : 28.83 Résultat du vote

POUR	CONTRE	
21 Majorité	4 DROITE + 1 Divers	

OUI, l'exposé de Madame Le Maire, le Conseil Municipal se prononce sur le Budget Primitif 2005 tel que présenté

POUR	CONTRE	
21 Majorité	4 DROITE	

ORDRE DU JOUR N° 2 - BUDGET PRIMITIF DE L'EAU 2006.

Monsieur GERARA POINT 2 et 3

Vous avez souhaité que le collège prenne le nom de François MITTERRAND en mémoire à ce qu'il représentait. Sur l'eau et l'assainissement, je partage les prises de position de son épouse Danielle MITTERRAND sur les aspects des choix de reprises des gestions de l'eau et de l'assainissement en Régie Publique. Il est difficile de continuer à penser que ce qui est faisable à VAUVENARGUE, commune de 1000 habitants ne le soit pas à Simiane commune 6 fois plus peuplée.

Nous réitérons donc ici notre demande de reprise en gestion publique de ce service.

Madame le Maire : Nous aussi, nous rejoignons les opinions de Madame Danielle MITTERRAND, le Village dont tu parles n'est pas Vauvenargues, mais un village du Var je crois, qui a moins de 1000 habitants, le Maire expliquait que passer en gestion directe avait permis l'embauche de trois personnes et amoindri le coût de l'eau, nous sommes aussi persuadé que cela est faisable et d'ailleurs nous avons prévu, seul ou avec Bouc Bel Air, de procéder à une mini étude.

Dépenses et recettes de fonctionnement

POUR	CONTRE	
21 Majorité	4 DROITE	

Dépenses et Recettes d'investissement

POUR	CONTRE	
21 Majorité	4 DROITE	

Oui l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal se prononce sur le budget primitif 2006 de l'eau tel que présenté :

POUR	CONTRE	
21 Majorité	4 DROITE	

ORDRE DU JOUR N° 3 - BUDGET PRIMITIF DE L'ASSAINISSEMENT 2006.

Dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement :

POUR	CONTRE	
21 Majorité	4 DROITE	

ORDRE DU JOUR N° 4 - AUGMENTATION DE LA SURTAXE COMMUNALE DE L'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE

Monsieur GERARA

5,41 % d'augmentation sur la part commune de l'impôt local

8% d'augmentation sur la part départementale de l'impôt local

24% d'augmentation sur la part régionale de l'impôt local

26 % d'augmentation de la Taxe d'enlèvement des Ordures

103,59% d'augmentation de la part communale sur l'assainissement.

Simiane avec Vous est conscient du coût des transferts de charges, mais à le regret de vous dire que les salaires et les retraites ne suivent pas le même rythme d'augmentation.

Pour cette augmentation, nous continuons de penser qu'au lieu de distribuer des dividendes aux actionnaires de sociétés privées, il serait plus judicieux de municipaliser afin de rendre ce service aux simianaises et simianais au moindre coût.

Comme pour les panneaux lumineux du point 18, j'espère que cela se réalisera.

Madame le MAIRE : Nous avons espoir que la CPA prenne l'assainissement collectif dans ses compétences mais malheureusement c'est un espoir qui restera vain encore longtemps. En ce qui concerne les augmentations des impôts et la stagnation des salaires et retraites, la situation ne semble pas prête à évoluer, vu le désengagement continu de l'état. De plus les dépenses engagées pour l'assainissement collectif doivent être compensées par des prélèvements sur l'utilisateur afin d'équilibrer ce budget annexe.

POUR	CONTRE	
21 Majorité	4 DROITE	

ORDRE DU JOUR N° 5 - ÉTUDE DE FAISABILITE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DES SECTEURS / SIÈGE, LES FRÈRES, ST. GERMAIN, ET LE CHEMIN DES VIGNES. CHOIX DU PRESTATAIRE EN

APPLICATION DE L'ARTICLE 28 DU CODE DES MARCHES PUBLIC.

POUR : 27

ORDRE DU JOUR N° 6 - ACQUISITION D'UN TERRAIN SITUÉ EN ZONE NA - CADASTRE AI 70 ET 71 D'UNE SUPERFICIE DE 3151 M2 - PROXIMITÉ DU FLORENTIN

Monsieur BROCH : Je suis d'accord pour le danger que cela représente, mais pourquoi ne pas obliger le propriétaire à débroussailler ?

Madame le Maire : L'an dernier le propriétaire avait envisagé suite à un courrier municipal ce travail de nettoyage mais la date était trop tardive. De plus ce terrain situé entre le lotissement le Florentin et la gare présente un intérêt pour un passage piétons dans le cadre de l'aménagement de l'esplanade SNCF, Mais Monsieur BROCH peut-être certains préféreraient-ils y voir des immeubles !

Monsieur GERARA : **Il faudrait pouvoir y aménager l'aire de retournement du bus le Vallat. J'en profite pour dire que bien que ce terrain soit proche de mon domicile, ce n'est pas moi qui ai demandé son achat par la commune !**

Madame le MAIRE : Quand bien même tu l'aurais demandé, nous n'achèterions pas un terrain s'il n'avait pas un réel intérêt pour Simiane, ou s'il ne représentait pas un danger tout aussi réel.

POUR	CONTRE	
21 Majorité + 1 SIMIANE AVEC VOUS + 1 Divers	4 DROITE	

ORDRE DU JOUR N° 7 - MARCHÉ DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE AÉRÉ DES MARRES COMPRENANT LA FOURNITURE ET LA MISE EN PLACE DE DEUX BÂTIMENT MODULAIRE.

Monsieur GERARA : **Aujourd'hui nous devons émettre un avis sur un coût. Devant les contraintes environnementale, nous aimerions savoir si la piste des matériaux dits renouvelables, écologiques ont été pris en compte, ou bien si c'est seulement un choix facile, uniquement basé sur le moindre coût. Ces nouvelles technologies, si elles sont légèrement plus chère, auront au moins le mérite de ne pas aggraver la situation de la planète. Il est difficile pour nous de savoir si cette étude a été demandée, puisque nous ne connaissons pas le cahier des charges.**

Tout le monde est conscient qu'il faut faire quelque chose pour notre environnement, mais personne ne le fait chez lui à cause du surcoût de départ (mais à l'arrivée ?).

Votre projet est sans doute le meilleur du monde, mais comme les autres pistes n'ont pas été envisagé, nous ne le saurons jamais.

Le domaine des marres, site classé aurait sans doute mérité une étude plus ECO CITOYENNE

Madame le MAIRE : Le CLSH des Marres ne sert que l'été, nous avons d'abord étudié l'éventualité de construire un bâtiment en dur mais le coût en était plus élevé d'au moins 50 %, ces bâtiments tel qu'ils seront édifiés ont une isolation convenable, le chauffage électrique y est prévu, si on devait s'en servir un jour en hiver. Compte tenu du fait que ce site n'est ouvert qu'en été et que les installations pour les énergies renouvelables sont encore très chères ce n'est pas l'endroit ou il serait le plus judicieux d'engager ces dépenses.

POUR	CONTRE	
21 Majorité + 1 SIMIANE AVEC VOUS + 1 Divers		

ORDRE DU JOUR N° 8 - EMPRUNT CONTRACTÉ AUPRÈS DE LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE- PRÉFABRIQUÉ CENTRE AÉRÉ AU DOMAINE DES MARRÉS- 225 000 €

POUR	CONTRE	
21 Majorité 1 SIMIANE AVEC VOUS	1 Divers	

**ORDRE DU JOUR N° 9 - EMPRUNT CONTRACTÉ AUPRÈS DE LA
CAISSE RÉGIONALE AGRICOLE - BÂTIMENT DE L'HÔTEL DÉ VILLE -
150.000€**

POUR	CONTRE	
21 Majorité 1 SIMIANE AVEC VOUS	1 Divers	

**ORDRE DU JOUR N° 10 - RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE
SUR LA BASE DU CADRE D'EMPLOI DES RÉDACTEURS 6°ECHELON
DU GRADE D'EMPLOI DES RÉDACTEURS**

Monsieur GERARA : SVP pas de CPE

Madame le MAIRE : Il s'agit de remplacer Frédéric ELENA la jeune personne que nous recrutons occupe un poste d'emploi jeune si nous votons un recrutement pour le 6 ième échelon des rédacteurs afin de lui maintenir son salaire.

POUR 27

**ORDRE DU JOUR N° 11 - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE
SIMIANE COLLONGUE ET L'UGAP CONCERNANT LA PRESTATION DE
NETTOYAGE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX -ANNÉE 2006**

POUR : 27

**ORDRE DU JOUR N° 12 - STAGE BAFA 2006 ORGANISÉ SUR LA
COMMUNE - CONVENTION AVEC LÉO LAGRANGE**

Monsieur GERARA : A t on fait la paix des braves avec Léo Lagrange?

Monsieur HARDY : Nous avons consulté plusieurs organismes qui organisent les BAFA, Léo LAGRANGE était les mieux placé et reste très performant dans ces formations ; C'est dans la gestion dé structuré qu'il y a eu problème, pas dans le reste.

POUR : 27

**ORDRE DU JOUR N° 13 - CONVENTION AVEC MONDIAL ÉVASION
-SÉJOURS ÉTÉ 2006**

POUR : 27

**ORDRE DU JOUR N° 14 : CONVENTION CNFPT - CADRE DE
FORMATION ANNÉE 2006**

Pour 27

**ORDRE DU JOUR N° 15 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE
DU FDAL - CENTRÉ AÉRÉ DES MARRES- 2006**

Pour : 27

**ORDRE DU JOUR N° 16 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU
CONSEIL GÉNÉRAL FDAL - ACQUISITION MATÉRIEL INFORMATIQUE-
SERVICE JEUNESSE**

Monsieur GERARA : OK mais s'il vous plaît, afin d'être en conformité avec notre vote excluant la commune de Simiane du champ d'application des accords AGCS, utilisez de grâce des LOGICIELS LIBRES

Madame le MAIRE : Nous mettons en place cette utilisation actuellement pour l'informatique à L'école primaire nous nous efforcerons de poursuivre ultérieurement les services administratifs.

Pour : 27

**ORDRE DU JOUR N° 17 - DEMANDE DÉ SUBVENTION FDAL 2006 -
ACQUISITION D'UN TERRAIN SITUÉ EN ZONÉ NA**

Pour 27

**ORDRE DU JOUR N° 18 - DEMANDE DÉ SUBVENTION FDAL
ACQUISITION D'UN BROYEUR DÉ VÉGÉTAUX, D'UNE AUTO LAVEUSE
ET D'UN PANNEAU D'AFFICHAGE LUMINEUX.**

Monsieur GERARA : Merci de nous avoir enfin écouté (voir notre revue no2 de juin 2001) en ce qui concerne le panneau d'informations. j'espère que ce 1er pas sera suivi d'autres, ainsi que le remplacement progressif, mais définitif, de ces hideux panneaux de bois par des emplacement réservés à l'affichage libre.

Madame le MAIRE : Si ces panneaux avaient été moins chers il y a longtemps que Simiane en aurait ci , dote, actuellement les tarifs sont plus abordables bien que de l'ordre de. 12 a 16 000 €

Pour : 27

**ORDRE DU JOUR N° 19 - DEMANDE DE SUBVENTION -TRAVAUX DE
PROXIMITÉ- 2IEMÉ TRANCHE PARKING DE ST GERMAIN- 2006**

Pour : 27

**ORDRE DU JOUR N° 20 - DEMANDE DE SUBVENTION - TRAVAUXDE
PROXIMITÉ- BÂTIMENT « ÉCOLE PRIMAIRE» 2006**

Pour : 27

**ORDRE DU JOUR N° 21 - DEMANDE DÉ SUBVENTION DGE 2006 -
CONSTRUCTION D'UN 2ième PRÉAU ÉCOLE PRIMAIRE**

Pour 27

La séance est levée à 19 heures 40